



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA**  
**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS PUBLIC**

**DÉROGATION MINEURE - N<sup>o</sup> 2024-017**

La Municipalité de Saint-Jean-de-Matha, lors de sa séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mercredi 6 novembre 2024, à 19 h 30 au centre culturel situé au 86, rue Archambault à Saint-Jean-de-Matha, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

**NATURE ET EFFET**

La demande de dérogation mineure, présentée par M. Jacques Gagnon visant à autoriser l'agrandissement du garage annexé à l'habitation unifamiliale isolée qui serait situé à 2,90 mètres de la ligne latérale.

**RÈGLEMENT ET ARTICLES**

Cet agrandissement du garage déroge à la grille des usages de la zone RV-17 du *Règlement de zonage numéro 502*, lequel dispose que la marge de recul latérale doit être de cinq (5) mètres.

Cette demande est effectuée conformément au *Règlement de dérogation mineure numéro 507*.

**LOT VISÉ**

Le lot numéro 5 712 273 situé au 695, rue des Cèdres-du-Liban.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance qui se tiendra le 6 novembre 2024, à 19 h 30 au centre culturel.

Tout intéressé pourra prendre connaissance de la décision du conseil en communiquant avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité.

**DONNÉ À SAINT-JEAN-DE-MATHA CE 22<sup>E</sup> JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-QUATRE**

Maxime Trudel  
Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

(0127-41-9619)